



Aides financières disponibles pour la remise en conformité d'un dispositif d'assainissement non-collectif

1- L'éco-prêt à taux zero spécifique assainissement non-collectif

- Pour les propriétaires occupants ou bailleurs
- Sans conditions de ressources
- Plafonné à 10 000 €
- Durée : entre 3 et 10 ans
- Disponible auprès des banques partenaires
- 1 formulaire « Devis » à faire valider par le SPANC
- 1 formulaire « Facture » à faire valider par le SPANC

2- Aides de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat)

➤ Conditions

- Réservées aux **propriétaires occupants**
- Réservées aux ménages aux ressources « très modestes » au sens de l'ANAH

➤ Montant

- A hauteur de 35% du montant total des travaux (HT) en plus des 60% de l'AELB

➤ Constitution du dossier auprès de

ANAH 29

tel : 02 98 38 45 00 (du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00)

courriel : ddtm-sh-anah@finistere.gouv.fr

3- Caisses de retraite

Certaines caisses de retraite proposent des aides dans le cadre de programmes visant à l'amélioration de l'habitat.

4- Conseil départemental du Finistère

Prêt « Gérontix » du Conseil départemental du Finistère pour un habitat accessible et adapté au maintien à domicile des personnes âgées.

Pour toute question relative au logement :

L'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement)

- Association loi 1901 agréée par le Ministère en charge du logement
- Spécialistes des questions relatives au logement
- Rôle de conseil (neutre et gratuit)
- Plan de financement
- Relations avec les entreprises

ADIL 29

23, rue Jean Jaurès

29000 QUIMPER

Tel : 02 98 46 37 38

Site : www.adil29.org